
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 9 décembre 2010

1. AFFAIRES GENERALES (Raymond Bron)

Depuis de nombreuses années, les communes ont coordonné leurs efforts dans plusieurs domaines qui méritaient d'être traités régionalement.

Après la très ancienne organisation intercommunale que constituent encore les paroisses, ce fut le tour de sujets plus prosaïques d'être abordés, comme le traitement des eaux usées, l'entretien et l'exploitation des forêts, la constitution et l'engagement des corps de pompiers. Provoquées par des décisions cantonales, des associations intercommunales relatives à l'aide sociale, à l'école et à l'accueil de la petite enfance ont vu le jour ces dernières années.

Cugy n'a pas échappé à ce mouvement de régionalisation ; le rapport de gestion ne mentionne pas moins de 15 institutions dans lesquelles les autorités représentent notre commune.

La complexité grandissante des problèmes à résoudre et la difficulté de recruter des citoyens prêts à consacrer une partie de leur temps aux affaires publiques sont deux parmi les raisons qui ont provoqué depuis plus d'une décennie le mouvement des fusions de communes.

Contrairement à d'autres cantons qui ont fortement et ouvertement favorisé de telles fusions, le canton de Vaud est demeuré relativement discret à cet égard, jusqu'à l'élaboration de la nouvelle péréquation entre les communes entrant en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Celle-ci, notamment, sera plus favorable aux grandes communes.

Conscients de la problématique et portés par leur récente expérience positive de la création de l'ASICE, les syndics des communes **Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens** ont entamé en décembre 2009 une prudente « marche d'approche » sur l'opportunité de porter cette question à l'ordre du jour. Dès le mois de mars 2010 leur collègue de **Bottens** s'est joint aux discussions.

En septembre dernier, une rencontre entre les cinq Municipalités incorpore a permis de confirmer la volonté de réfléchir en commun à l'opportunité d'engager le processus.

C'est alors que la commune de **Poliez-Pittet** a manifesté son désir d'être associée aux discussions.

L'objectif fixé pour la fin de la législature est d'évaluer l'opportunité d'une fusion entre ces six communes, d'en dégager les avantages, d'identifier les difficultés et, le cas échéant, de définir les grandes lignes des démarches à entreprendre.

En lançant cette phase prospective malgré la proximité du renouvellement des autorités, les Municipalités souhaitent éviter à celles qui seront aux affaires dès le 1^{er} juillet 2011, l'inévitable temps d'adaptation qui caractérise chaque début de période législative.

C'est ainsi que, si les conditions sont réunies avant l'été, c'est dans un délai raisonnable que les nouveaux Conseils délibérants pourraient être saisis d'un projet et que des travaux concrets pourraient être entrepris.

Enfin, le sujet devant faire l'objet d'un large débat populaire, les Municipalités, soucieuses d'informer en priorité leurs Conseils respectifs, sont convenues d'une communication coordonnée à l'occasion des dernières séances de l'année, suivie d'un communiqué conjoint dans les journaux locaux.

2. DECHETTERIE DE PRAZ-FAUCON (Pierre-André Janin)

Le jeudi 7 avril 2011 à 17h00 aura lieu l'inauguration officielle de ce site regroupant les locaux de la voirie et la déchetterie. Les membres du Conseil communal seront invités à cette manifestation.

Le samedi 9 avril 2011, de 10h00 à 13h00, une journée portes-ouvertes permettra à la population de visiter ce site.

3. POLICE (Pierre-André Janin)

Pour donner suite au vœu no 5 formulé par la COGEST dans son rapport sur l'exercice 2009, nous vous distribuons le rapport du Municipal de police relatif au sondage sur la sécurité de proximité lancé en décembre 2008.

En parallèle, deux exemplaires des résultats du sondage, qui complètent le rapport, sont mis en circulation ; ceux qui souhaitent obtenir les résultats détaillés sont priés d'adresser un message à l'administration communale : info@cugy-vd.ch. Pour des raisons d'ordre économique, l'envoi, sauf en cas de demande expresse, se fera sous la forme d'un fichier.pdf.

4. VOIRIE (Marianne Grec)

Les employés de la voirie ont commencé à déménager le matériel et les véhicules. Malheureusement, en raison des conditions météorologiques, ils ont dû interrompre ce travail qui reprendra dès que possible.

5. DENEIGEMENT (Marianne Grec)

Depuis la semaine dernière, Dame Nature a remis à sa juste place la soi-disant puissance de l'homme ...

Parée pour l'essentiel à affronter les chutes de neige, malgré leur arrivée prématurée, la voirie a dû faire face à un nombre inhabituel de pannes touchant trois des quatre véhicules communaux.

Par le travail intense des employés - que l'Exécutif profite de remercier - Cugy n'a pas été moins bien lotie que les grandes et petites communes environnantes.

Malgré cela, de nombreux appels de certains Cugiérans à l'administration communale démontrent que ces habitants-là croient qu'un coup de baguette magique suffit à leur rendre le confort habituel des chaussées, trottoirs et entrées libres.

LA MUNICIPALITE

SECURITE A CUGY

Pour donner suite à la demande de la COGEST, le municipal de police communique ce qui suit.

Un contrat de prestations avec la gendarmerie cantonale vaudoise et notre commune est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Il permet d'augmenter qualitativement et quantitativement les prestations en sécurité de proximité et ainsi de répondre aux attentes notoires de la population.

La Municipalité dispose de relations directes avec la police, permettant ainsi d'agir de façon optimale et adaptée aux spécificités de notre commune, à savoir de veiller conjointement à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la santé, la moralité et la bonne foi publics.

Sur le terrain, cela se traduit par des patrouilles motorisées diurnes et nocturnes sur l'ensemble du territoire communal. Des patrouilles à pied et en VTT ont également lieu lorsque le temps et la situation le permettent.

Les séances mensuelles entre le municipal de police et le chef de poste, basé au Mont-sur Lausanne, permettent de faire le point de la situation et de mettre l'accent sur les « points chauds » qui reviennent régulièrement et qui sont souvent les mêmes.

Le centre commercial de Cugy et ses alentours immédiats sont le point névralgique de notre commune. C'est là que les élèves de Morrens, Bretigny et Froideville descendent ou attendent le bus les amenant à l'école ou à la maison. Alcool et fumée leur étant interdits, la présence quotidienne des forces de l'ordre permet de bien gérer ce lieu où beaucoup de personnes doivent cohabiter au mieux. La présence policière à l'intérieur des commerces rassure le public et les collaborateurs des différents commerces.

Depuis l'automne 2010, la présence d'un cabinet dentaire au sud-est du site, ainsi que la pose d'une barrière empêchant les élèves de squatter les escaliers menant aux appartements, apportent un plus indéniable en terme de respect de la propriété d'autrui et d'incivilités diverses.

De plus, il y a des années où des élèves plus ou moins bien intentionnés peuvent faire pencher la balance vers une situation difficile (2008-2009) à tout à fait acceptable, ce que nous vivons en cette fin d'année 2010.

Ce grand nombre d'élèves, auquel se joignent ceux de Cugy, cheminant sur le chemin les menant à l'école, fait que ce dernier est parsemé de déchets en tous genres, que notre équipe de voirie est chargée de nettoyer.

La surveillance des quartiers d'habitation, les rondes régulières autour de la Maison villageoise et du Centre œcuménique, à la place de pique-nique sur la Côte-à-Félix, sur le site du Billard (terrain de foot, tennis, scouts), ainsi que le contrôle des stationnements, sont le lot quotidien des forces de l'ordre.

Les interventions policières faisant l'objet d'un rapport, pour l'année 2010, de janvier à octobre, varient mensuellement de 7 à 18. Février ayant été un mois tranquille, contrairement à octobre.

Par ordre quantitatif, les demandes d'assistance arrivent en tête (20), suivies par les dommages à la propriété (13), les accidents avec dommages matériels, les individus suspects (10), les vols, les animaux blessés ou vagabondant, les vols de véhicules y compris les cycles, les tapages nocturnes ou nuisances sonores, les vols par effraction (5), les accidents avec fuite, les disparitions de personnes, les accidents avec des animaux, les arrestations ou interpellations (3), les bagarres, les individus perturbés, les incendies, les menaces, les pollutions, les véhicules suspects, les violences domestiques, les cas de drogue (1), les

lésions corporelles, la mort naturelle, les tentatives de vol par effraction, les vols par introduction clandestine.

Fort heureusement, nous ne déplorons pas de fuites, d'inondations, de levées de corps, de voies de fait ou de vols à la tire.

Un cas important d'incivilités commises par une seule et même personne, principalement sous forme de tags à des propriétés communales et privées et à du mobilier urbain, a été résolu par la gendarmerie, secondée par des policiers en civil, qui œuvrent régulièrement sur notre territoire. Un jeune homme de la région a reconnu les faits et a été traduit en justice.

La mise en zone 30 km/h de toutes les routes et chemins de la commune, à l'exception de la route cantonale, a permis une meilleure cohabitation entre les usagers des chaussées que sont les piétons, les enfants en trottinette, les vélos, les scooters, motos, voitures et camions, sans oublier les véhicules agricoles.

Le respect de cette limite, selon les normes fédérales, est respecté dans son ensemble. Les contrôles effectués par le radar communal mis sur toutes ces voies de communication en est la preuve.

Bien sûr, quelques fous du volant, pas encore en prison, nous ont prouvé leur inconscience en ne respectant pas cette limitation. Le « record » étant de 105 km/h sur le chemin du Château. Situation qui a obligé la Municipalité à poser des coussins berlinois sur ledit chemin, ainsi que sur celui de Faulieu et à la route de la Bérallaz.

Des bandes jaunes le long de certaines chaussées permettent aux piétons de se sentir en sécurité.

L'aménagement du giratoire, à la hauteur du chemin des Biolettes, permet également de sécuriser l'entrée du village en venant depuis le chef-lieu. 3 passages à piétons rendent cet endroit sécurisant, d'autant plus qu'un nombre conséquent de luminaires y veillent.

Les 2 séances annuelles de la commission municipale consultative de police permettent d'apporter une aide utile pour gérer au mieux ce dossier important qu'est la sécurité que chacun est en droit d'attendre et doit également apporter en tant que citoyen responsable et surtout en qualité de conseiller communal ayant prêté serment.

La Municipalité veille à ce que la sécurité à Cugy soit prise avec sérieux et, dans toute la mesure possible, prend les décisions utiles pour renforcer ce sentiment qui, comme chacun d'entre vous en lisant et en s'en faisant sa propre idée du sondage de police de proximité joint, nous permet de dire qu'il fait bon vivre à Cugy, commune périurbaine relativement épargnée par les problèmes que connaissent d'autres entités situées près d'une grande ville suisse.

Le municipal de police : P.-A. Janin